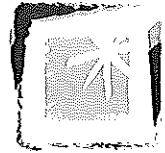


N° DEL/2025-068

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières



Séance du 23 juin 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin, à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 17 juin 2025

PRESENTS (34)

Délégués titulaires (32) : M. FERRÉ Charles, Mme AUDEGUIL Agnès, Mme AUDUREAU Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BARDOT Claude, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, M. DUBOIS Francis, Mme DUBOUCHAUD Patricia, M. GONCALVES Jean-François, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LE GALL Thierry, M. MENUET Jean-François, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, Mme RIVET Murielle, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier, Mme VITRAC Maryse, M. ZANETTI Fernand.

Délégués suppléants (2) : M. MAGIMEL Alain, M. DELACOURT Alain.

ABSENTS EXCUSES

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, Mme BOUILLON Ludivine, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, Mme GUICHON Marion, Mme PAREL Audrey, M. POP Ion Octavian, M. ROSSIGNOL Philippe.

Pouvoirs (5) :

Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. CONTINSOUZA Nicolas,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. TAGUET Jean-Marie,
Mme GUICHON Marion a donné procuration à Mme BOURRIER Annette,
Mme PAREL Audrey a donné procuration à M. VILLA Olivier,
M. POP Ion Octavian a donné procuration à M. BACHELLERIE Jean-Louis.

Secrétaire de séance : M. CONTINSOUZA Nicolas.

Objet : Tarifs du Centre Aquarécricatif Intercommunal

M. le Président propose au Conseil d'adopter les tarifs du Centre aquarécricatif pour l'année 2025/2026 en maintenant les mêmes tarifs que ceux appliqués pour l'année scolaire 2024/2025.

Il propose également de lui donner pouvoir pour négocier auprès des club sportifs les modalités de mise à disposition du bassin et mettre à jour les conventions.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** la proposition du Président et la grille tarifaire telle que présentée en annexe de la présente délibération,
- **Précise** que ces tarifs sont applicables à compter du 1er septembre 2025,
- **Autorise** M. le Président à signer tout document afférent à ce dossier.
- **Autorise** M. le Président à négocier avec les clubs sportifs les conditions de mise à disposition du centre aquarécréatif et **l'autorise** à signer les conventions afférentes.

POUR : 39
CONTRE : 0
ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 24 juin 2025**

Le Président,


Commune de Cummevies
Carrefour de l'Epinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26

Charles FERRE